

Sélection pour l'accès aux classes « Prépas Talents » de l'ENA 2021-2022

Rapport de jury

L'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'Ecole nationale d'administration, abrogé par l'arrêté du 5 août 2021 a créé la classe préparatoire intégrée de l'ENA (CP'ENA) et prévoyait, notamment, que la sélection des candidats tienne compte « *de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Depuis la rentrée de 2019, la CP'ENA comporte deux classes, l'une à Paris, l'autre à Strasbourg.

La CP'ENA est devenue « Prépas Talents » avec la réforme introduite au printemps dernier. D'une part, l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès de certaines écoles de service public crée, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2024, un concours externe spécial pour l'accès à certaines écoles assurant la formation de fonctionnaires. Les personnes pouvant se présenter à ce concours sont celles « *qui suivent, à la date de clôture des inscriptions, ou ont suivi, dans les quatre années civiles précédant l'année au cours de laquelle le concours est ouvert, un cycle de formation préparant à l'un ou plusieurs des concours externes ou assimilés donnant accès à ces écoles ou organismes, accessible au regard de critères sociaux et à l'issue d'une procédure de sélection* » (article 1^{er}).

D'autre part, le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant prévoit que l'Ecole nationale d'administration, futur Institut national du service public, fasse partie des établissements organisant ces cycles de formation. Les candidats remplissent « *1° Au plus tard lors de l'admission à ce cycle, les conditions requises de la part des candidats aux concours externes ou assimilés correspondants ; 2° Lors de l'admission, les conditions de ressources fixées pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux* » (article 1^{er}). En outre, les candidats sont sélectionnés « *au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieur, de leurs aptitudes et de leur motivation* » (article 2).

Le cycle de formation pour la préparation du deuxième concours externe de l'ENA est assuré, à compter de la rentrée 2021, par trois classes : les anciennes classes préparatoires « égalité des chances » de Paris et Strasbourg, à laquelle vient s'adjoindre une troisième classe, créée à Nantes.

Ces trois classes « Prépas Talents » comprennent 24 places chacune. Celles de Strasbourg et de Nantes sont organisées en partenariat avec l'INET, l'université de Nantes et Sciences Po Strasbourg. Celle de Paris s'adosse à Paris 1 ENS.

Le recrutement de la promotion 2021-2022, qui fait l'objet de ce rapport, a été commun aux trois classes afin d'en assurer l'homogénéité et l'égalité d'accès.

Les élèves admis dans ces classes « Prépas Talents » bénéficient d'une année de préparation au concours de l'ENA, de l'INET et à d'autres concours de la fonction publique de catégorie A+ de leur choix – par exemple, administrateur et administrateur-adjoint des assemblées, directeur d'hôpital, cadre de direction de la Banque de France, secrétaire ou conseiller des affaires

étrangères, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, conseiller de chambre régionale des comptes...

En complément de la lecture du présent rapport, le jury invite les futurs candidats à consulter, sur le site internet de l'ENA, l'ensemble des références utiles à leur préparation, parmi lesquelles les textes officiels, les rapports de jurys des précédentes promotions ainsi que la foire aux questions relative aux classes « Prépas Talents ».

La composition du jury

Par arrêté du 21 mai 2021 de la ministre de la transformation et de l'action publiques, ont été désignés :

- M. Paolo Bailo, représentant le directeur de l'Ecole nationale d'administration,
- M. Arnaud Duranthon, maître de conférences de droit public à l'Université de Strasbourg, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation,
- Mme Jeanne Ménéménis, rapporteur public au Tribunal administratif de Paris, fonctionnaire issue des corps formés par l'Ecole nationale d'administration,
- Mme Elisabeth Rozier, chargée de mission à l'Institut national des études territoriales, fonctionnaire choisie pour sa connaissance des questions d'égalité des chances.

Le jury adresse ses remerciements les plus chaleureux au département de la diversité des talents, des concours et des évaluations de l'ENA, et tout spécialement à Mme Michèle Bornert, cheffe du département, et Mme Audrey Muckensturm, chargée de mission pour les politiques de diversité, qui ont assuré une organisation parfaite de chacune des phases de la sélection des candidats grâce à leur rigueur, leur disponibilité et leur bonne humeur. Le jury remercie également vivement M. Thierry Rogelet, directeur des enseignements et de la recherche à l'ENA, pour son écoute et sa réactivité constantes.

La campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en février 2021, par le biais de courriers accompagnés de supports de communication à l'attention des recteurs des régions académiques et des recteurs délégués à l'enseignement supérieur et à la recherche, des préfets et préfets délégués pour l'égalité des chances, des présidents d'universités et des doyens des facultés de droit, économie et sciences humaines. Un webinaire a également été organisé par l'école, en partenariat avec l'association « La Cordée – les anciens étudiants de la CP'ENA » le 9 mars 2021, à destination de tous les candidats, pour répondre à leurs questions.

Les inscriptions ont été ouvertes le 1^{er} février 2021 et la date de clôture, initialement fixée au 1^{er} avril a été reportée au 26 avril pour les inscriptions en ligne et au 28 avril pour la réception des dossiers papier, en raison des annonces concernant tant la création du deuxième concours externe de l'ENA, dit concours « Talents », que la création des classes « Prépas Talents ».

Les candidatures sont opérées via une pré-inscription en ligne sur le site de l'ENA et confirmées par un envoi par courrier des dossiers comportant l'ensemble des pièces justificatives. Cette procédure est apparue trop lourde au jury pour les candidats contraints d'imprimer et d'envoyer

de nombreux documents. Il préconise une procédure d'inscription uniquement en ligne sur le site de l'ENA, où l'ensemble des pièces serait fourni sur un fichier PDF et où ces dernières seraient rangées dans un ordre déterminé, rendant leur analyse plus aisée.

790 demandes de dossiers ont été adressées à l'ENA mais seuls 417 dossiers ont été validés de manière informatique. A l'issue de la campagne de recrutement, l'ENA a reçu 325 dossiers complets, avec une quasi-parité – 165 hommes, 160 femmes. Trois de ces dossiers étaient néanmoins forclos.

Le jury note que, parmi ces 325 dossiers, nombre d'entre eux étaient incomplets à leur réception par l'ENA. Seuls le suivi attentif et la détermination infaillible de Mme Audrey Muckensturm ont permis de rendre ces dossiers complets et, donc évaluables, par le jury. Ce dernier invite vivement les candidats à vérifier que leur dossier comprend l'ensemble des pièces demandées et à préciser, le cas échéant, pourquoi il leur manque certains documents.

Le nombre de candidatures est en forte hausse par rapport à 2020 et le plus élevé depuis la création des classes préparatoires intégrées « égalité des chances » depuis 2009. Il exprime un regain d'intérêt pour la fonction publique dont le jury se réjouit.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187	137	246	230	224	231	325

Ce très bon chiffre doit être mis en perspective dans une double dynamique. D'une part, le nombre de places à pourvoir lors de cette sélection a doublé par rapport aux deux années précédentes, avec la multiplication par deux du nombre de places offertes à la classe de Strasbourg et l'ouverture de la classe de Nantes. D'autre part, à compter du concours 2022, seuls les élèves des classes « Prépas Talents » pourront candidater aux deuxièmes concours externes suivants : ENA, administrateur territorial, directeur d'hôpital, directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, commissaire de police, directeur des services pénitentiaires.

Afin que cette attractivité pour la fonction publique perdure, le jury invite la direction de l'école et les responsables pédagogiques des classes « Prépas Talents », en lien avec les établissements d'enseignement supérieur intéressés, à renforcer leurs efforts de communication sur l'existence de ce programme et de cette voie d'accès spécifique.

Le jury note que le nombre élevé de dossiers examinés confirme la nécessité de construire des trajectoires cohérentes, bien en amont de la sélection en classes « Prépas Talents », dès le début des études supérieures, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public.

L'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les différentes voies qui y conduisent doit être encore développée, tant par les acteurs de la formation que par le ministère en charge de la Fonction publique. L'utilisation de webinaires consacrés à ces questions semble un moyen à la fois pratique et efficace dans cette optique.

Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances relève de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur qui peuvent y concourir. L'ENA s'y attèle en développant les interventions des élèves de l'Ecole devant des publics d'élèves de l'enseignement secondaire.

La sélection des dossiers

L'article 2 du décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 prévoit que le jury « *procède à la sélection des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours antérieur, de leurs aptitudes et de leur motivation. La sélection comprend l'examen des dossiers des candidats et un entretien* ».

Le jury a choisi de reprendre la méthode prévue par l'article 5 de l'ancien arrêté du 18 mai 2009 et de procéder en deux étapes :

- l'examen des dossiers constitués par les candidats et la détermination de la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission,
- la fixation de la liste définitive des candidats admis à l'issue des entretiens individuels d'admission.

72 places, incluant les éventuels redoublements, ont été proposées, 24 dans chacune des trois classes.

Le jury s'est réuni les 17, 18 et 26 mai 2021 pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais.

La qualité de très nombreuses candidatures doit être soulignée.

La sélection des candidats s'est appuyée, conformément aux textes de référence, sur les ressources familiales des candidats ; le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé, pour l'année 2021, à 33 100 euros, au même niveau que l'année précédente. Le lieu de résidence ou d'études en quartier prioritaire de la ville, dans une zone de revitalisation rurale ou dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution a été pris en compte, en application de l'alinéa 2 de l'article 2 du décret n° 2021-239 du 3 mars 2021.

Le statut du candidat, qui doit être étudiant ou demandeur d'emploi, a été bien pris en compte, les candidats sous contrat de travail doivent démissionner ou arriver en fin de contrat avant de rejoindre la classe préparatoire.

Le jury a été particulièrement attentif à l'adéquation entre les études suivies et les matières du concours, au moins le droit public et l'économie, qui en sont les matières centrales et pour lesquelles il semble très difficile, en un an, de parvenir au niveau attendu. Ainsi, le fait d'avoir étudié le droit public ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme primordial. Quelques dossiers ont néanmoins été retenus quand bien même cette exigence n'était pas remplie, dans un souci de diversification des parcours, et lorsque ces derniers étaient particulièrement méritants, marqués par l'excellence et témoignant d'évidentes capacités d'adaptation. Sur ce point, le jury invite les candidats à présenter leur parcours de manière claire et lisible sur leur CV.

Il est fortement conseillé de ne pas passer sous silence les éventuelles années de rupture ou de décrochage dans le parcours scolaire et universitaire.

De même, le jury conseille vivement aux candidats de produire tous les relevés de notes depuis la première année d'études supérieures jusqu'à l'année en cours. Le défaut de communication des résultats d'une année universitaire, voire d'un simple semestre, pénalise fortement le candidat, sauf à ce qu'il en donne une explication écrite.

Le jury a évalué le parcours universitaire en tenant compte de la nature et du nombre des diplômes présentés, des mentions obtenues et des notes dans les matières les plus structurantes pour les concours administratifs.

Le jury a également prêté beaucoup d'attention à la motivation des candidats et, donc, à la qualité de la lettre de motivation. Cette dernière ne doit pas se limiter à transmettre le dossier de candidature : elle constitue pour le candidat une occasion de présenter, de manière plus personnelle, l'adéquation entre son parcours et son projet. Elle permet aussi au candidat de valoriser ses expériences professionnelles en appui de sa volonté d'intégrer la fonction publique. Il va de soi qu'une lettre de motivation « standard » ou convenue ne saurait attirer favorablement l'attention du jury.

La plupart des candidats a fait valoir de très nombreuses expériences, jobs d'été, emplois plus pérennes ou stages dans l'administration. S'agissant des emplois dans le privé, le jury les a pris en compte lorsqu'ils étaient le reflet d'un parcours méritant. S'agissant des stages dans l'administration de l'Etat, au sein des collectivités territoriales ou de la fonction publique hospitalière, le jury a considéré qu'ils témoignaient bien souvent d'une motivation à intégrer la haute fonction publique, construite dans le temps et rendue plus crédible par cette découverte de la réalité du monde de l'administration.

Toutefois, la réalisation d'un stage en administration ne constitue en aucun cas un prérequis aux candidatures. Le jury est en effet conscient des difficultés que peuvent parfois avoir les étudiants à trouver des stages dans la fonction publique et de la nécessité pour nombre d'entre eux d'occuper des emplois leur permettant de financer leurs études. Le jury n'a dès lors pas fait des stages en administration un critère pour la sélection des candidats.

Le jury rappelle par ailleurs aux candidats que les classes « Prépas Talents » proposent, tout au long de l'année de préparation, sous réserve que le contexte sanitaire le permette, des visites d'administration aux étudiants, au cours desquelles ils rencontrent des hauts-fonctionnaires, jeunes et moins jeunes, pouvant leur parler de leur parcours mais aussi de l'écosystème administratif dans lequel ils évoluent. Les candidats admis peuvent de surcroît solliciter les coordonnateurs des classes pour les aider à trouver un stage pour la période qui sépare les résultats d'admission de la rentrée de la classe (entre juillet et fin septembre).

Au terme de cette sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 155, dont 78 femmes et 77 hommes.

Les entretiens d'admission

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus par le jury, du 7 au 18 juin, lors d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes. Le premier entretien de la journée commençait à 9 heures et le dernier au plus tard à 17h10.

Le contexte sanitaire a nécessité que des mesures destinées à assurer la sécurité tant des candidats que du jury soient mises en place. Le port du masque était obligatoire ; la table à laquelle se trouvait le candidat, ainsi que les poignées de porte, ont été désinfectées à chaque nouveau candidat. Les bureaux du jury l'étaient pour leur part lors de la pause méridienne. La salle dans laquelle se sont déroulés les entretiens était vaste, permettant le respect des règles dites de « distanciation physique » et aérée en permanence.

Trois entretiens se sont déroulés en visio-conférence : deux pour des candidats se trouvant en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe ; la dernière visioconférence, en raison d'un candidat « cas contact Covid ». Le jury a apprécié que ce dernier informe le département de la diversité des talents, des concours et des évaluations de l'ENA de sa situation afin de limiter tout risque de transmission.

Le jury a été désagréablement surpris par le nombre de désistements intervenus entre les résultats d'admissibilité et le jour de passage du candidat. 24 candidats ont ainsi renoncé à se présenter à l'entretien et, parmi eux, 8 n'en ont pas averti le jury. Ce dernier regrette ces désistements et le fait que ces candidats se soient privés d'une chance d'intégrer une classe « Prépas Talents ».

Le jury a donc finalement entendu 131 candidats.

Des demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CP'ENA 2020-2021. La circulaire du 19 mai 2010 relative aux classes préparatoires intégrées précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ainsi que le corps enseignant ont donné leur avis concernant ces demandes sur la base de ces critères. Le jury a pris connaissance des avis des coordonnateurs et des enseignants et a admis 8 élèves à redoubler.

72 places étant ouvertes dans les trois classes « Prépas Talents », il restait donc 64 places nouvelles à attribuer.

Comme l'an passé mais sur un modèle un peu différent, le jury a fait le choix d'une organisation-type pour le déroulé des entretiens. Ce choix ne préjuge pas de celui qui pourrait être fait par le prochain jury ; les candidats sont invités à se renseigner préalablement à cet effet.

Les candidats ont été prévenus en amont, via le site de l'ENA et par courriel individuel, de ce que cet entretien serait divisé, de la même manière pour tous, en trois temps :

- un exposé de 5 minutes du candidat, destiné à présenter son parcours et ses motivations,
- des questions en retour de cette présentation, afin d'approfondir les motivations présentées et les informations données par le candidat,
- des questions plus larges, portant sur l'actualité et les connaissances attendues, en lien avec la formation du candidat.

S'agissant, en premier lieu, de l'exposé présenté par les candidats, le jury a constaté que la plupart des candidats l'avait soigneusement préparé. Certains ont fait un réel effort de présentation, soit à partir d'une accroche personnelle, soit selon une répartition par compétences et ont mis en perspective leur parcours et leurs expériences professionnelles, notamment les stages en administration, dans le cadre de leur projet professionnel.

Le jury a toutefois regretté que, trop souvent, l'exposé ne s'achève rapidement, bien avant les cinq minutes requises. Le fait que le candidat n'utilise pas l'ensemble du temps accordé lui est souvent préjudiciable, dans la mesure où cela révèle une préparation inadaptée et amène davantage de questions du jury. En outre, le jury invite les candidats à ne pas reprendre, dans cet exposé, le contenu de leur CV de manière linéaire, qui ne permet pas de mettre en valeur leur parcours et leurs compétences, et à faire preuve de davantage de spontanéité, même s'il a bien conscience que l'exercice est contraint et un tant soit peu stressant pour les candidats. En

tout état de cause, un candidat n'ayant pas préparé sa présentation ne donnera pas une impression favorable au jury.

S'agissant, en deuxième lieu, des questions sur la motivation et le parcours des candidats, le jury a cherché à savoir quels types de concours et quelle carrière à l'issue de la formation étaient envisagés voire, pour ceux dont le parcours antérieur n'amenait pas intuitivement aux concours de la fonction publique, les raisons pour lesquelles ils envisageaient de se réorienter. Ces questions, destinées à tester la motivation, ont révélé souvent leur degré de connaissance des concours de la fonction publique et de l'administration.

L'exposé d'une motivation personnelle, au-delà de la traditionnelle référence à l'engagement pour le service public ou à la défense de l'intérêt général, a été particulièrement valorisé. A cet égard, les candidats ne doivent pas s'auto-censurer, en considérant que le jury attend une motivation particulière ; ils sont invités à faire état de leurs objectifs de manière sincère et argumentée. Le jury ne recherche pas de « modèle-type » et attend des étudiants qu'ils témoignent d'un engagement et d'une motivation personnelle manifestes.

La plupart des candidats a émis le souhait de rejoindre une carrière dans l'administration préfectorale ou au Quai d'Orsay. Certes, pour nombre d'entre eux, ce projet était directement inspiré par le ou les stages effectués et le jury a conscience de la difficulté pour les candidats de se projeter dans des carrières administratives, à ce stade de leur formation. Il les invite toutefois à ne pas restreindre leur réflexion, dès lors que le projet professionnel pourra évoluer au cours de la préparation et que la mobilité est de plus en plus importante dans la carrière d'un haut fonctionnaire. Il est en outre extrêmement important que les candidats se soient suffisamment renseignés sur les différents métiers proposés à la sortie de l'ENA et des autres concours envisagés.

Le jury a également questionné les candidats sur les enseignements qu'ils avaient retirés de leurs stages, emplois ou années passées à l'étranger. Il a été surpris de constater que, alors même que ces expériences sont très souvent nombreuses et variées, les candidats peinent à porter un regard sur les missions qu'ils ont accomplies ou sur les structures dans lesquelles ils ont évolué.

S'agissant, en dernier lieu, des connaissances, des questions simples ont été posées pour évaluer le niveau des candidats dans les matières étudiées au sein de leur formation ou sur les mémoires rédigés au cours de leurs études. Le jury a également interrogé les candidats sur des points d'actualité – le déroulement des élections régionales et départementales, le projet de loi « 4D » devenu « 3S », le retrait de l'opération Barkhane par exemple – en lien avec leur parcours et leur formation ou sur des points suscités par les mentions portées au CV.

Le jury recommande vivement aux candidats de ne faire état, dans leur discours ou sur le CV, que d'éléments – missions, compétences – effectivement réalisés ou maîtrisés. Il a été désagréablement surpris, par exemple, lorsqu'un candidat exposait son expertise en marchés publics sans savoir ce qu'est l'allotissement et sans être en mesure de citer quelques-unes des règles de la commande publique. Il a éprouvé le même sentiment face à un candidat annonçant avoir suivi un « Mooc » de l'École de guerre mais se montrant incapable de faire état de connaissances élémentaires en matière de stratégie... De même, le jury tient à souligner qu'il est utile de faire mention de centres d'intérêts si et seulement si le candidat est apte à en parler.

Afin de mieux cerner la personnalité des candidats, le jury a également cherché à savoir quelle était l'aptitude des candidats au travail en groupe et ce qu'ils pensaient pouvoir apporter aux

autres étudiants de la classe « Prépas Talents ». La dynamique d'une telle classe repose en effet sur la construction d'un parcours collectif et sur l'engagement de chacun. Le jury a été attentif à vérifier, en outre, qu'il n'y ait pas un décalage trop important entre le niveau des candidats et le niveau attendu aux concours, de manière à éviter tout risque d'isolement ou d'abandon au cours de la préparation.

Les engagements politiques, syndicaux ou associatifs sont toujours perçus positivement de la part d'étudiants faisant le choix du service public et donc de l'intérêt général. Si l'engagement est une vertu, le candidat doit toutefois prêter attention à la manière dont il le présente afin de conserver un nécessaire recul et d'établir une cohérence avec son projet professionnel. Sur ce point, le jury rappelle qu'il n'a aucune attente en termes d'engagement associatif, ni sur sa nature, ni même sur son existence.

Enfin, des échanges ont porté sur les centres d'intérêt des candidats lorsqu'ils en avaient fait état. Le jury a savouré les échanges portant sur la gastronomie, la littérature ou les conquêtes napoléoniennes, témoignage d'un esprit ouvert, appréciable chez des candidats à la haute fonction publique.

L'appréciation du jury a porté sur les quatre critères essentiels suivants :

- la cohérence du parcours et la motivation à rejoindre la fonction publique ;
- la possession d'un socle de connaissances de base issues des études réalisées et nécessaires pour la préparation des concours A+ ;
- la capacité à prendre du recul, à exprimer et soutenir un point de vue ;
- la personnalité du candidat.

Le profil des admis

A l'issue des entretiens avec le jury, 64 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 8 candidats sur liste complémentaire classés par ordre de mérite. La liste d'admission a été publiée sur le site internet de l'ENA le 21 juin 2021.

Les 64 candidats admis à l'issue des oraux d'entretien se répartissent en 25 femmes et 39 hommes. La promotion est complétée par les huit élèves redoublants de l'année 2020-2021, 6 femmes et 2 hommes. Il est à noter que la part des femmes parmi les admis a sensiblement baissé par rapport à l'année 2020 : 39 % contre 59,5 %. Elle témoigne également d'un décrochage par rapport à la proportion de femmes admissibles (50,3 %) et candidates (49,2 %).

Les candidats admis ont effectué, pour 55 % d'entre eux, leurs études supérieures en province, 19 % à Paris et 26 % entre Paris et la province.

8 candidats viennent d'un IEP de province, 19 de Sciences Po Paris et 37 d'une université (essentiellement des cursus en droit ou en relations internationales).

La quasi-totalité des admis ont un master 2 ou sont en train de le valider. Le jury souligne à cet égard l'écart entre le diplôme minimal exigé pour se présenter aux concours, le grade de licence ou équivalent, et le niveau réel de diplôme des candidats admis en classe « Prépas Talents », qui est similaire au niveau des candidats admis à l'ENA ou aux autres concours A+.

Plusieurs admis ont déjà suivi une année de classe préparatoire aux concours administratifs. La valeur ajoutée de la classe « Prépas Talents » réside alors dans le fait d'offrir aux élèves, d'une part, des enseignements nouveaux dans des matières qu'ils connaissent, de nombreux entraînements et un tutorat et, d'autre part, une année où ils pourront se consacrer à temps plein à leur préparation sans avoir à travailler pour assurer les conditions financières et matérielles de leur scolarité.

La plupart des candidats sont des étudiants mais 4 des admis sont demandeurs d'emplois. Le plus jeune, né en 1999, a 22 ans ; le plus âgé, né en 1985, a 36 ans.

15 admis ont effectué leurs études secondaires dans une zone d'éducation prioritaire. 100% des admis sont boursiers ou éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur.

Le jury se félicite de cette diversité de profils, qui fait toute la richesse de la classe « Prépas Talents »

La répartition par classe

Le lendemain de la publication des résultats, le 22 juin, chaque candidat admis a reçu un courriel du département des concours de l'ENA lui indiquant son affectation – Paris, Strasbourg ou Nantes.

Préalablement au déroulé des entretiens, les candidats admissibles avaient été informés, par courriel et via le site de l'ENA, qu'ils devraient, à l'issue de l'oral, faire part au jury de leur ordre de préférence s'agissant de la localisation de la classe dans laquelle ils effectueraient leur année de préparation et des éventuelles contraintes, d'ordre familial ou pour motif de santé, qui justifieraient qu'ils se trouvent plutôt dans l'une des trois classes que dans les deux autres.

L'immense majorité des candidats a émis le vœu d'être affecté d'abord à Paris, ensuite à Strasbourg et enfin à Nantes. Un nombre important d'entre eux, ayant fait valoir des contraintes personnelles, a été invité par le jury à transmettre des justificatifs – attestations, certificats médicaux – au département des concours de l'ENA.

A l'issue des entretiens, le jury a procédé aux affectations en se fondant en premier lieu sur les contraintes exposées par les candidats. Il a analysé leur nature et les pièces les établissant. Six candidats ont ainsi été affectés dans la classe leur permettant de gérer au mieux leurs contraintes selon leur souhait.

Le jury tient à préciser qu'il n'a pas pris en compte les très nombreuses demandes fondées sur le seul souhait d'être proche de sa famille et de ses amis. S'il a bien conscience que l'entourage proche permet un soutien utile dans une année de préparation exigeante, il a considéré, outre qu'il n'aurait pu satisfaire toutes les demandes, que l'éloignement géographique restait somme toute mesuré et que la plupart des candidats avait déjà étudié loin, voire très loin pour ceux ayant passé une année à l'étranger, de leur famille. Par ailleurs, le jury a été déconcerté devant l'exposé de certains motifs - la possibilité d'exercer une activité à temps partiel ou celle de cohabiter avec son animal de compagnie, par exemple. Il a enfin été particulièrement sensible à la situation très difficile vécue par certains candidats.

Le jury s'est fondé en second lieu sur le mérite, établi au regard de l'entretien d'admission.

Afin de tenir compte des redoublements autorisés, 20 candidats admis ont été affectés à Paris, 20 à Strasbourg et 24 à Nantes.

A ce jour, 16 des candidats admis ont fait part de leur volonté de se désister de leur admission. L'ensemble des candidats admis sur la liste complémentaire a été appelé et deux d'entre eux n'ont pas souhaité rejoindre la classe qui leur était proposée.

Le jury ne peut que s'interroger sur le nombre élevé de désistements intervenus à l'issue de la phase d'affectation et, parfois, au milieu de la semaine de pré-rentree organisée à compter du 5 juillet dans chacune des trois classes.

Recommandations du jury pour les futurs candidats

Le choix de se présenter aux classes « Prépas Talents » ENA/INET n'est pas le fruit du hasard et suppose une réflexion préalable sur les parcours professionnels auxquels le futur Institut national du service public ainsi que les autres concours de catégorie A+ destinent et une anticipation des épreuves du concours par le choix d'un cursus approprié.

Quelques conseils sont donnés tant pour la préparation du dossier que pour celle de l'entretien avec le jury. Les remarques du jury détaillées ci-après concernent, pour l'essentiel, les candidats non admis et sont destinées à améliorer la préparation des futurs candidats. Elles ne s'appliquent pas aux candidats dont l'admission témoigne qu'ils ont satisfait les attendus du jury et qu'ils possédaient les prérequis considérés comme nécessaires.

Ces prérequis sont au nombre de :

- présenter une réflexion sur un projet professionnel,
- disposer d'un socle de connaissances nécessaires,
- révéler le potentiel d'un haut fonctionnaire.

Le jury n'a pu proposer un entretien oral de bilan aux candidats non admis le désirant. En revanche, il a transmis, à ceux qui en faisaient la demande, des éléments sur la maîtrise de ces prérequis et le déroulement de leur entretien, ainsi que des recommandations pour une nouvelle candidature à la classe « Prépas Talents ».

1. Une réflexion préalable du candidat sur son projet professionnel

Le jury appelle l'attention sur la nécessaire réflexion préalable quant à la motivation des candidats pour devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat ? Comment perçoivent-ils les évolutions de la fonction publique ? Quelles valeurs les hauts-fonctionnaires doivent-ils incarner ? Cette réflexion doit se nourrir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs expériences professionnelles, stages et autres activités auxquelles ils s'adonnent, notamment leurs engagements associatifs ou politiques.

La réflexion du candidat doit révéler sa motivation certaine pour le service public en des termes plus précis que les habituels propos convenus sur l'intérêt général ou la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est attendu d'un candidat qu'il ait réfléchi à son projet professionnel et connaisse les métiers ouverts à la sortie de l'ENA et des concours A+ qu'il ambitionne de présenter. Il doit ainsi pouvoir présenter le rôle d'un préfet, d'un administrateur d'Etat, d'un ambassadeur, d'un magistrat administratif ou financier ou d'un directeur général des services dans une collectivité. Il doit également connaître les principaux traits de la scolarité à l'ENA ainsi que les conditions de sortie, surtout dans un contexte de réforme importante, dont la presse s'est abondamment nourrie.

La consultation des sites internet des différents ministères ou collectivités, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des corps d'inspection est recommandée.

Les postes de hauts-fonctionnaires sont très diversifiés et les carrières offrent d'importantes opportunités de mobilités, ce qui suppose une forte capacité d'adaptation. La réflexion du candidat ne peut donc se restreindre à un seul domaine d'expertise, aussi louable soit-il. Ainsi, trop de candidats ont fait part au jury d'un attachement quasi exclusif aux seuls sujets abordés durant les stages ou constituant le fondement de leur engagement associatif.

Enfin, le projet du candidat doit être nourri des expériences professionnelles vécues ou des stages effectués. Il est regrettable que, chez de nombreux candidats, ces différentes expériences ne soient pas davantage valorisées et mises en avant autrement que comme un simple passage obligé des études. Le candidat gagnerait à dégager un regard critique sur les missions accomplies, les structures qui l'ont accueilli et l'organisation du travail qu'il a pu constater.

Un projet qui aura été suffisamment mûri et préparé par le candidat pourra constituer un objectif clair et un élément de motivation important auxquels il pourra se référer pendant une année de préparation qui sera exigeante.

2. Des connaissances nécessaires

Au regard des exigences des concours de l'ENA, prochainement INSP, et de l'INET et de leur taux de sélectivité qui ne se démentent pas, la préparation du concours ne peut être l'affaire d'une seule année de préparation ; elle doit faire l'objet d'une stratégie pluriannuelle. C'est pourquoi, comme chaque année, il est recommandé aux étudiants de lire attentivement les programmes des épreuves des concours qu'ils souhaitent préparer et d'orienter, autant que faire se peut, le choix de leurs enseignements obligatoires et options vers les matières y figurant.

Il est à noter que, à ce jour, les épreuves du deuxième concours externe de l'ENA sont les mêmes que celles du concours externe classique et que les étudiants peuvent s'inscrire aux deux concours.

Le jury a relevé trop de lacunes qui ne peuvent se rattraper avec une année de préparation qui suppose les fondamentaux académiques acquis, plus particulièrement en droit et en économie. Il s'est davantage étonné de ce que ces lacunes existent quand bien même le cursus principal suivi par le candidat se trouvait dans une filière juridique ou économique, suivie depuis cinq ans.

Le jury conseille aux étudiants dont le droit ou l'économie ne feraient pas partie de leur cursus de saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'étudier ces deux matières, par exemple en choisissant des unités d'enseignement optionnelles en plus de leur domaine d'étude. A défaut

d'une telle possibilité, l'étude autonome de manuels d'introduction à ces deux disciplines ne peut qu'être encouragée. Les finances publiques et les questions sociales, épreuves d'admissibilité, ne sont pas non plus à négliger, ne serait-ce que par la consultation régulière de la presse sur ces sujets ou la lecture d'un manuel. La bibliographie publiée sur le site de l'ENA est utile dans cette perspective.

Le niveau en anglais est également très important pour le concours et pour la carrière professionnelle, la maîtrise de cette langue étant essentielle à la pratique professionnelle de nombreux hauts-fonctionnaires. Aussi les candidats gagnent-ils à étudier l'anglais tout au long de leur parcours universitaire. Au-delà des enseignements académiques, la lecture de la presse, le visionnage de journaux télévisés et l'écoute de la radio en anglais sont vivement encouragés.

3. Le potentiel d'un haut fonctionnaire

Les classes « Prépas Talents » ENA/INET, comme la CP'ENA avant elles, offrent un réel accès à l'emploi public de catégorie A et A+. Depuis sa création en 2009, les trois quarts des élèves sont aujourd'hui fonctionnaires dans l'une des trois fonctions publiques.

Le jury accorde donc une grande importance à l'appréciation du potentiel du candidat qui, une fois intégré à la classe « Prépas Talents », a toutes ses chances d'intégrer la fonction publique. Les qualités exigées d'un haut fonctionnaire sont multiples. On lui demande tout d'abord d'être une personne posée et engagée, capable de projeter son action dans le long terme, de lui donner sens, de comprendre, de mettre en œuvre et de sécuriser la commande qui lui est faite par le politique, en intégrant tous les enjeux, de manager des femmes et des hommes ainsi que des projets en sachant bâtir des objectifs stratégiques, de susciter l'adhésion et de savoir forger des compromis par le dialogue social. Le haut fonctionnaire doit aussi incarner l'Etat ou la collectivité qui l'emploie.

La détermination et la ténacité, le parcours méritant sont des atouts qui se retrouvent chez l'ensemble des candidats mais cela ne suffit pas. Le jury a donc cherché à déceler chez le candidat non seulement les capacités de travail et d'endurance nécessaires tout au long de la préparation mais aussi les promesses d'incarner ce que doit être un haut fonctionnaire et ainsi de répondre aux attendus des concours.

Le jury a ainsi recherché des candidats capables de mettre en perspective leurs connaissances, d'apporter un point de vue argumenté et de prendre du recul par rapport à un sujet. Le courage du candidat, capable de trancher un dilemme et de s'extraire d'une position de repli, a été particulièrement valorisé.

C'est ainsi la capacité à défendre son point de vue qui est évaluée. Le candidat ne doit pas se laisser entraîner dans la conversation ou se conformer dans ce qu'il présume être l'avis du jury. L'échange avec ce dernier doit permettre au candidat de faire état d'une opinion argumentée et fondée sur une réflexion ou une argumentation personnelle.

Dans l'appréciation de ce potentiel, le jury adapte naturellement ses attentes au niveau des prérequis à l'entrée en classe préparatoire et non à celui du concours. Le jury cherche à déceler ce potentiel qu'il faudra accompagner au mieux durant l'année de préparation pour qu'il puisse s'affirmer au moment du concours.

4. La préparation du dossier de candidature

Les dossiers transmis par les candidats doivent permettre au jury :

- de s'assurer de la situation matérielle et financière du candidat ;
- de prendre connaissance de son parcours universitaire et ses expériences professionnelles et extra-universitaires (engagements associatifs, loisirs) ;
- d'apprécier, grâce à la lettre, la personnalité du candidat et ses motivations.

Il n'y a pas de modèle particulier de CV recommandé par le jury. Il s'agit de trouver un équilibre entre une présentation trop succincte et un CV qui dépasserait deux pages. Toutefois, le jury recommande de ne pas se servir de modèles tout faits sur Internet sans les adapter. Par ailleurs, il est déconseillé de rédiger son CV en anglais en utilisant des items tels que « soft skills ».

De même, aucun modèle de lettre de motivation n'est attendu. Le jury recommande toutefois qu'elle soit dactylographiée et ne dépasse pas deux pages. Ce que cherche le jury, c'est qu'elle présente le candidat de manière personnelle, mette en valeur le parcours suivi, explique les éventuels accrocs à ce parcours et expose le projet professionnel. Il va sans dire que le jury apprécie n'y pas trouver de fautes d'orthographe.

Le jury rappelle ici que la transmission des relevés de notes est essentielle : une année ou un semestre omis peut soulever des interrogations.

5. La préparation et la conduite de l'entretien

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve orale d'admission, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours A+ qu'ils ambitionnent de réussir, et notamment ceux des concours de l'ENA et de l'INET.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur prestation orale. Toutes les occasions offertes au cours des études supérieures de prendre la parole en public doivent être saisies afin de développer des qualités d'expression et d'argumentation. Les candidats peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants, un mentor, un ancien élève de la CP'ENA ou un lauréat d'un des concours visés.

Sans appeler les candidats à adopter un style vestimentaire prédéfini, le jury attire l'attention sur le fait que se présenter à l'oral dans une tenue très décontractée n'est pas du meilleur effet.

Il est regrettable que, dans de nombreux cas, la présentation initiale de 5 minutes faite par le candidat ne soit pas utilisée de manière optimale. Ce temps de présentation doit permettre au candidat de guider le jury dans la discussion qui va suivre en lui proposant des points d'accroche. Une présentation de deux ou trois minutes laisse trop tôt la main au jury et ne permet pas au candidat d'entrer avec suffisamment de précision dans l'analyse souhaitée de sa motivation et de son projet. Comme il a déjà été souligné, il est déconseillé d'apprendre par cœur sa présentation : si cela peut paraître rassurant au candidat, une récitation, tout de suite perceptible, est contre-productive.

Le jury a été sensible à la spontanéité, à la modestie et à l'honnêteté des candidats. Il déconseille en revanche les postures trop décontractées, voire familières, parfois constatées chez certains

candidats, qui manifestent une absence de recul. Ainsi, s'adresser au jury durant tout l'entretien en commençant chaque phrase par un « vous savez » ou un « vous ne savez sans doute pas » n'est pas du meilleur effet. Il en va de même de l'utilisation de formules à la mode mais incorrectes (« de base », « du coup », « au jour d'aujourd'hui »...). Le jury invite également les candidats à faire preuve d'honnêteté lorsqu'ils ne savent pas répondre à la question : dissenter de manière très large sur un point visiblement pas maîtrisé n'apporte pas de valeur ajoutée et fait perdre un temps précieux, qui aurait pu être utilisé sur un sujet mieux connu. Par ailleurs, le jury a parfois été déconcerté par la manière dont certains candidats se présentaient comme « experts » de certains domaines et, notamment experts en management avec une expérience professionnelle limitée à des stages en administration.

Le jury a constaté que certains candidats restaient sur la réserve ou faisaient preuve d'une extrême timidité. Toutefois, lorsque cette attitude ne faisait pas perdre aux candidats leurs moyens, le jury n'en a pas tenu compte. Il les invite toutefois à saisir toutes les occasions pour prendre la parole en public afin de rendre l'entretien plus fluide.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études que sur les carrières à l'issue des concours. Cet accompagnement permet aussi d'être conseillé dans les lectures et d'acquérir des outils utiles à la préparation des concours. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner - La Cordée, Des territoires aux grandes écoles et ENA 50-50, par exemple. Ils sont notamment invités à solliciter directement les conseils de fonctionnaires de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir comme enseignants ou connaître lors d'un stage, qui sauront leur dispenser des conseils utiles dans leur préparation aux concours.

Le jury souhaite aux futurs candidats pleine réussite dans leur projet.